



PAYS D'ORANGE
EN PROVENCE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORANGE EN PROVENCE
DU VAUCLUSE (84)**

VILLE D'ORANGE

-
**PROJET BAIE DES PRINCES NATURAL
RESORT A ORANGE**
-

Bilan capacitaire Eau Potable

-
Avis complémentaire

Sommaire

1. RAPPEL	3
2. DETERMINATION DES BESOINS FUTURS	4
2.1 EVOLUTION DE LA POPULATION	4
2.2 BESOIN PROJETER EN MOYENNE	4
2.3 BESOIN PROJETER EN POINTE	4
2.4 IMPACT SUR LA RESSOURCE ET CONCLUSION.....	5

1. RAPPEL

Dans le cadre de son projet « Baie des Princes Natural Resort », porté par la société IMMOBILIS, M. Emmanuel PURPAN a sollicité le Pays d'Orange en Provence, via son délégataire SUEZ, pour évaluer la capacité résiduelle des système d'assainissement et d'eau potable de la ville d'Orange afin d'envisager le raccordement du dit projet.

Une note synthétique et simplifiée présentant uniquement la corrélation ressource/capacité de traitement disponibles vis-à-vis du besoin du projet a été produite en avril 2025.

Suite à l'instruction du dossier d'urbanisme, l'ARS a demandé une note complémentaire visant à démontrer que la capacité en eau potable des ressources de la commune d'Orange et de Caderousse sera suffisante pour alimenter le projet orange Baie des princes mais aussi les besoins futurs à horizon 2030 des communes d'Orange et Caderousse.

Les bilans besoin/ressource des communes du POP ont été mis à jour dans le cadre de l'étude de la création de la nouvelle ressource d'Orange et Caderousse sur la nappe alluviale du Rhône. Tous les chiffres présentés ci-après sont issus de l'étude de faisabilité de 2025 qui a fait l'objet d'une présentation et d'une validation des services de l'état.

Si besoin, l'étude de faisabilité pourra être communiquée en complément de la présente note synthétique afin de détailler les hypothèses et calculs.

2. DETERMINATION DES BESOINS FUTURS

2.1 EVOLUTION DE LA POPULATION

L'évolution de la population sera déterminée à court terme, c'est-à-dire à l'horizon 2030.

Afin de déterminer ces besoins, des projections de population ont été réalisées suivant le scénario d'évolution de la population présenté dans le SCOT (taux d'accroissement de 0,5 %/an).

En effet, ce scénario a été celui retenu en accord avec les services de l'état dans le cadre de l'étude sur la nouvelle ressource d'Orange. Ce taux a été retenu pour les communes d'Orange et Caderousse.

2.2 BESOIN PROJETER EN MOYENNE

A partir des hypothèses présentées ci-avant et issues de l'étude sur la nouvelle ressource du Rhône, il est possible d'établir le besoin projeté en moyenne pour Orange et Caderousse à l'horizon 2030.

m ³ /j	Actuel	2030
Besoins		Taux SCOT
Orange	5 445,82	6 058,4
Caderousse	369,94	388,86
Projet Baie des Princes	0	537
TOTAL	5 815,76	6 984,26

2.3 BESOIN PROJETER EN POINTE

Les besoins en pointe projeté sont les suivants :

m ³ /j	Actuel	2030
Besoins		Taux SCOT
Orange	7 668,1	7 791,76
Caderousse	520,9	507,17
Projet Baie des Princes	0	537
TOTAL	8 189	8 835,93

2.4 IMPACT SUR LA RESSOURCE ET CONCLUSION

L'eau potable des communes d'Orange et Caderousse provient de la ressource superficielle de Russamps. L'arrêté préfectoral autorise un pompage de 937,5 m³/h actuelle correspondant à un débit moyen journalier de 21 094 m³/j en 22,5 h de pompage.

Une nouvelle ressource est prévue d'être exploitée d'ici 2030, mais afin de partir sur l'hypothèse la plus contraignante, seule la ressource de Russamps sera retenue dans le cas présent.

Commune	Besoins futur 2030 en pointe m ³ /j
Orange	7 791,76
Caderousse	507,17
Projet Baie des Princes	537
BESOIN TOTAL EN POINTE	8 835,93
Prélèvement autorisé captage de Russamps	21 094
BILAN BESOIN/RESSOURCE	+ 12 258,07

Au vu des volumes autorisés sur la ressource et des besoins futurs en pointe à horizon 2030, il apparaît que la ressource actuelle est suffisante pour couvrir les besoins des communes d'Orange/Caderousse et du projet Baie des Princes à l'horizon 2030.